



FORMATION CONTINUE 2026

VISIOCONFERENCE

DROIT DES SOCIETES

ACTUALITE EN DROIT DES SOCIETES

Mardi 6 octobre de 17h00 à 20h00

En visio : Via zoom

Laurent GROSCLAUDE

Enseignant-Chercheur

Droit privé Université de Toulouse Capitole
Spécialisé en droit des sociétés et droit aérien
Co-Directeur du DJCE Toulouse.

TARIF :

80€ la séance - 60€ / - 2 ans

Tarif à la charge de l'avocat, hors FIF PL

CLIQUER ICI
pour consulter
les informations
du CNB sur le
FIF PL

Objectifs : Cette formation d'une durée de 3 heures vise à faire le point sur les nouveautés jurisprudentielles en droit des sociétés pour les années 2025 et 2026.

A l'issue les participants seront en mesure de conseiller utilement leurs clients sur tous les aspects de la vie et de la gouvernance des principales sociétés.

Pré requis :

Être avocat.

Programme :

I - Actualité jurisprudence droit des sociétés 2025-2026

Principaux points abordés :

- Associés
- Démembrement de propriété
- Responsabilité des dirigeants
- Exclusion
- Abus
- Assemblées
- Pacte Dutreil
- Pactes d'associés / clauses de bad leaver
- Conventions de management fees
- SCI...

II - Actualité législative 2026

- Loi de finances
- Entrée en vigueur ordonnance nullité du 12 mars 2025
- CSRD / reporting de durabilité
- Loi SVE 26 mai 2026
- Le projet de règlement EU-Inc

Moyens pédagogiques :

Conférence avec échanges interactifs.

Remise d'un support pédagogique lors de la séance.

Modalités d'évaluation de la formation :

Quizz d'atteinte des objectifs adressé à l'issue de la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

Niveau de la formation : 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière) et 3 (Niveau "Expert" s'adressant aux spécialistes et praticiens confirmés de la matière).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les

apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EFA (efa-toulouse.fr) leur attestation de présence.

Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EFA aux participants par mail au plus tard la veille de la formation. Si vous n'avez pas reçu le mail avant la formation, vérifiez dans vos spam et s'il n'y est pas, appelez l'EFA (05 61 53 06 99).

Les avocats-apprenants peuvent contacter l'EFA (05 61 53 06 99) à l'occasion de la formation en visioconférence afin d'être assistés pour la rejoindre ou en cas d'une quelconque difficulté rencontrée.

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2026 signée entre le FIF PL et l'EFA, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel mais est prise en charge à titre collectif. La convention de financement précise les modalités de prise en charge de ces formations à titre collectif. Ainsi, pour chaque avocat-apprenant inscrit à une action de formation collective, le montant financièrement pris en charge par le FIF PL est versé directement à l'EFA et vient en déduction des droits ouverts à l'avocat-apprenant au titre d'actions individuelles de formation.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap :

Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE
s.debalorre@efa-toulouse.fr
05 61 53 58 52